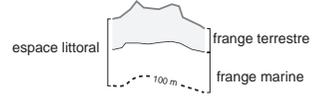


**13 - LITTORAL MEDITERRANEEEN
ZONES HOMOGENES**

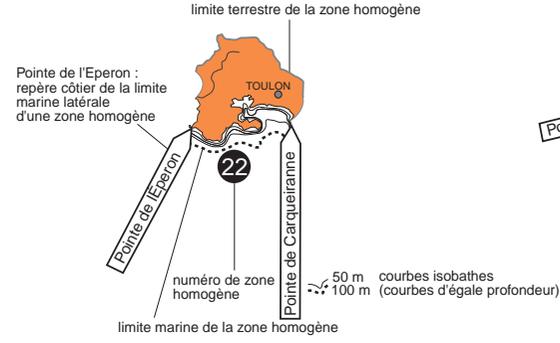
La mise en place d'une politique cohérente du littoral méditerranéen s'appuie sur deux principes :

1 - L'espace littoral est constitué d'une double frange à la fois terrestre et marine, l'une correspondant au bassin versant de proximité, l'autre à la zone soumise à l'influence de l'ensemble des apports telluriques.

Le tableau joint à la présente carte récapitule les axes prioritaires d'actions :
- applicables à l'ensemble du littoral et conformes au Plan d'Action Littoral
- spécifiques à chacune des zones homogènes et directement issues des enjeux ou problèmes importants constatés lors de l'état des lieux.



2 - Cet espace littoral est découpé en 50 zones homogènes qui sont des unités cohérentes de gestion : à l'image des bassins versants des rivières, chacune de ces zones homogènes constitue une échelle géographique de travail optimal pour une approche intégrée de la gestion, de la restauration et de l'exploitation de la frange littorale.



Cas particuliers des étangs littoraux : la zone homogène comprend l'étang et son bassin versant.

